



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 03/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Gestion des eaux claires de la Zone industrielle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Il est bon de rappeler que le plan général d'évacuation de l'eau (PGEE) de la Commune de Villeneuve a été approuvé par le Canton en 2009 pour l'ensemble de la Commune à l'exception de la zone industrielle.

Cette zone a été soustraite de PGEE dans l'attente d'études géologiques et hydrauliques complémentaires tenant compte de la complexité de ce secteur.

Pour sécuriser cette zone, les études démontrent qu'il faut redimensionner notre réseau d'évacuation des eaux claires vers le lac, soit :

- Construction d'une station de pompage
- Agrandissement du canal de la Confrérie
- Agrandissement du canal CFF
- Agrandissement du canal de l'autoroute
- By-pass et batardeaux
- Remise en état des parcelles concernées

Compte tenu de l'importance de ces travaux et de leur coût, il s'avère nécessaire de réaliser cet important projet en plusieurs étapes afin, notamment, de mieux pouvoir planifier l'investissement.

Ce préavis en est la première étape, qui est relative à l'urgence des travaux à entreprendre pour réaliser le nouveau giratoire sous le viaduc à l'intersection des routes, sous le viaduc, Pré-Jaquet et les Paquays. Ces travaux se trouvant pour une bonne partie en dessous de ce giratoire, il est donc nécessaire de les entreprendre avant sa construction.

Le réseau de rétention sera ainsi délimité par les exutoires du Pissot et de la Confrérie. Le réseau ainsi formé sera utilisé comme système de rétention lorsque la ligne d'eau dans l'Eau-Froide est défavorable à un rejet direct des eaux claires via les exutoires du Pissot et de la Confrérie. Dans ce cas de figure, des batardeaux aux niveaux des exutoires de la Confrérie et du Pissot seront fermés et le rejet sera assuré par une station de pompage.

Ces batardeaux devront être fermés suffisamment à l'avance afin d'éviter un reflux trop important de l'Eau-Froide vers le réseau de rétention et la station de pompage sera mise en route afin d'assécher au maximum le réseau de rétention avant l'épisode de crue attendue. Les interventions prévues ont été séparées en trois priorités, sur la base de leur niveau d'urgence et de leur interaction avec les autres travaux dans le périmètre concerné.

L'objet de ce préavis concerne les interventions de priorité 1

- Liaisons entre le canal de la Confrérie, le canal de l'autoroute et le canal CFF, y compris la remise en état des parcelles concernées.
- Première partie de la liaison entre le canal de l'autoroute et le Pissot

Le devis a été établi sur la base de l'offre de l'entreprise Gasser SA, la mieux placée entre toutes les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre du 24 janvier 2017.

Dans les devis, nous avons tenu compte d'une majoration de 10% pour les divers et imprévus.

Les prestations d'ingénieurs sont comprises dans le devis : elles incluent les phases de projet d'exécution, d'appel d'offre et de réalisation. Ces montants ont été estimés sur la base du coût de l'ouvrage (règlement SIA 103). Il a été tenu compte du fait que les deux lots pourront être réalisés en deux étapes.

1.1 Objets à traiter :

- Réfection de la liaison enterrée entre le « fossé autoroute » et le « fossé CFF » à travers une conduite DN 1000 ;
- Nouvelle liaison enterrée entre le « fossé autoroute » et le « canal Confrérie » à travers une conduite DN 1200 ;
- Première partie de la liaison enterrée entre le « fossé autoroute » et le Pissot à travers une conduite DN 1000 en parallèle du fossé CFF, sous la route du Stand ;
- Préparation de la chaussée pour les travaux de réalisation du nouveau giratoire des Paquays.

1.2 Objectifs :

- Réalisation des travaux en priorité 1 du projet de gestion des EC de la zone industrielle ;
- Création d'un réseau de rétention à travers la liaison du canal de la Confrérie au fossé CFF, au niveau de l'intersection entre la Route sous le Viaduc et la Route des Paquays ;
- Réalisation des travaux avant l'intervention pour réalisation du nouveau giratoire des Paquays.

2. DEVIS DES TRAVAUX

Le détail des coûts est le suivant :

2.1 Lot 1

- Travaux de génie civil pour la pose d'une conduite en PVC de la série S40 :
 - o DN1000 – 150 m
 - o DN1200 – 145 m
- Travaux de fourniture et de mise en place de vannes de fermeture dans l'extrémité de la conduite dans la liaison avec le canal Autoroute.
- Réalisation des ouvrages en béton pour la liaison entre les canaux et la conduite.

Priorité 1 – Lot 1	Prix HT CHF
Travaux de GC	618'500.00
<i>Installations de chantier</i>	<i>176'000.00</i>
<i>Terrassements</i>	<i>77'000.00</i>
<i>Chaussées et revêtements</i>	<i>18'000.00</i>
<i>Canalisations</i>	<i>143'000.00</i>
<i>Remblayage</i>	<i>173'000.00</i>
<i>Ouvrages en béton</i>	<i>31'500.00</i>
Divers et imprévus (environ 10%)	61'500.00
Prestations d'ingénieur	75'000.00
Total HT – Lot 1	755'000.00

2.2 Lot 2

- Travaux de génie civil pour la pose d'une conduite en PVC de la série S40 :
 - o DN1200 – 125 m
- Travaux de fourniture et de mise en place de vannes de fermeture dans l'extrémité de la conduite dans la liaison avec le canal Confrérie.
- Réalisation des ouvrages en béton pour la liaison entre les canaux et la conduite.

Priorité 1 – Lot 2	Prix HT CHF
Travaux de GC	287'000.00
<i>Installations de chantier</i>	<i>78'000.00</i>
<i>Terrassements</i>	<i>33'000.00</i>
<i>Chaussées et revêtements</i>	<i>15'000.00</i>
<i>Canalisations</i>	<i>65'000.00</i>
<i>Remblayage</i>	<i>75'000.00</i>
<i>Ouvrages en béton</i>	<i>21'000.00</i>
Divers et imprévus (environ 10%)	29'000.00
Prestations d'ingénieur	35'000.00
Total HT – Lot 2	351'000.00

DEVIS RECAPITULATIF

Priorité 1 – Lot 1 + Lot 2		Prix CHF
Travaux de GC	HT	905'500.00
Divers et imprévus (environ 10%)	HT	90'500.00
Prestations d'ingénieur	HT	110'000.00
Total – Lot 1 + Lot 2	HT	1'106'000.00
TVA 8% (arrondi)		89'000.00
Coût total des travaux	TTC	1'195'000.00

3. FINANCEMENT

Côté comptable

Cet investissement dépend du compte autofinancé « 460-Egouts/Epuration ». Le fond de réserve comptable lié se monte à Fr. 1'731'394.16 au 31 décembre 2016. Deux prélèvements sont planifiés, dûment autorisés par le Conseil communal, à savoir les financements suivants :

P 23/06 - Inv. raccordements privés + refonte règlement	Fr.	380'000.00
P 15/13 - CE gestion EC Zone industrielle	Fr.	<u>200'000.00</u>
Soit au total	Fr.	580'000.00
		=====

En tenant compte de l'attribution prévue par le budget 2017 de Fr. 146'120.00, la Municipalité vous propose d'amortir comptablement cet investissement en une fois, laissant un solde résiduel théorique au 31 décembre 2017 de Fr. 102'514.16.

Côté trésorerie

Le financement de cet investissement peut en principe être assuré par la trésorerie courante. Cependant, la Municipalité souhaite par prudence se réserver la possibilité de recourir à l'emprunt, avec les éventuelles incidences financières suivantes :

Intérêts :

au taux projeté de 0,5%, Fr. 5'975.00 la première année, puis dégressif en fonction des amortissements.

Amortissements financiers :

sur 30 ans, soit Fr. 40'000.00 arrondi, par année.

Frais d'exploitation

Cet investissement n'occasionnera pas de frais d'entretien supplémentaires, s'agissant d'ouvrages couverts. Par contre, en cas d'éventuels travaux (curages par exemple) aucune subvention cantonale n'est accordée.

PRÉAVIS

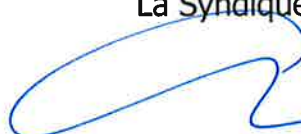
Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :


1. d'autoriser les travaux d'assainissement décrits dans le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'195'000.00 TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir comptablement cet investissement en une fois, par prélèvement au fonds de réserve « Egouts-Epuration » (compte no 9280.070) ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir financièrement cet emprunt sur une période de trente ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



The seal of the Municipality of Villeneuve is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' visible. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE VILLENEUVE' at the top and 'CANTON DE VILLENEUVE' at the bottom, separated by two small stars.

Annexe : plan

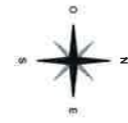
Délégué de la Municipalité : M. Michel Oguey, Vice-Syndic

Villeneuve, le 2 mai 2017/YCX/cpv

MAÎTRE D'OUVRAGE:



COMMUNE DE VILLENEUVE



Situation 1:2000

Enquête

OBJET: **GESTION DES EAUX CLAIRES DE LA ZONE INDUSTRIELLE**

CONCERNE: **ETAT PROJETE**

PLAN: **PRIORITE DE REALISATION**



Rue Carlo-Hemmerling 1 T +41 (0)21 943 48 34 wvey@sollertia.ch
CH-1802 Corsereux F +41 (0)21 943 48 35 www.sollertia.ch

9953.507

Echelle : 1:2000	Dessiné		Contrôlé		Approuvé		
	Formal :	Date	Nom	Date	Nom	Date	Nom
940 x 594	07.12.2016	Mis	07.12.2016	Lui	07.12.2016	Mar	

Index	Modification	Date	Dessiné	Contrôlé
a				
b				
c				
d				

Légende:

- Priorité de réalisation 1 (lot 1)
- Priorité de réalisation 1 (lot 2)
- Priorité de réalisation 2
- Priorité de réalisation 3

